

ARRÊTÉ

La Maire de la Ville de Strasbourg,

vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 autorisant la Maire à fixer par arrêté les droits de nature non fiscale,

Arrêté

Article 1

Les tarifs d'inscription aux cours du Centre Chorégraphique de Strasbourg pour la saison 2025-2026 sont fixés comme suit :

<u>TARIF</u> <u>COURS ENFANTS</u>	TARIF PLEIN 2025/26		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
<u>Cycle Préparatoire</u> (à partir de 4 ans)						
Eveil et Initiation 1 & 2	206 €	86 €	185 €	77 €	165 €	69 €
<u>Cursus ouvert</u> <u>Cursus de conservatoire</u> (à partir de 8 ans)						
<i>1 cours/semaine</i>	250 €	104 €	225 €	94 €	200 €	83 €
<i>2 cours/semaine</i>	301 €	125 €	271 €	113 €	241 €	100 €
<i>3 cours/semaine</i>	393 €	164 €	354 €	147 €	314 €	131 €
<i>4 cours/semaine</i>	475 €	198 €	428 €	178 €	380 €	158 €
Cours supplémentaire	62 €	26 €				

<u>TARIF</u> <u>ENSEMBLE</u> <u>CHOREGRAPHIQUE</u>	TARIF PLEIN 2025/26		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
<i>5h15 de cours + 5 stages</i>	475 €	198 €	428 €	178 €	380 €	158 €

TARIF COURS ADULTES	TARIF PLEIN 2025/26		REDUCTION A		REDUCTION B	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
1 cours/semaine	298 €	124 €	268 €	112 €	238 €	99 €
2 cours/semaine	537 €	224 €	483 €	201 €	430 €	179 €
3 cours/semaine	760 €	317 €	684 €	285 €	608 €	253 €
4 cours/semaine	953 €	397 €	858 €	357 €	762 €	318 €

- Les cours auront lieu du lundi 8 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés
- Le tarif au trimestre est pris en compte uniquement pour les inscriptions en cours de saison (pour une arrivée en janvier : 2 trimestres seront facturés jusqu'à la fin de la saison, pour une arrivée en avril : 1 trimestre sera facturé jusqu'à la fin de la saison) et pour les cas de remboursements où tout trimestre entamé est dû.

Les réductions tarifaires (sur présentation d'un justificatif)

❖ **Réduction A** (10% sur le tarif annuel, arrondi à l'euro le plus proche)

	Pièces Justificatives à fournir
Plusieurs membres d'un même foyer souscrivant à un abonnement au Centre Chorégraphique de Strasbourg,	Aucune mais le préciser lors de l'inscription
Agents actifs de l'Eurométropole de Strasbourg (uniquement pour les cours adultes)	Attestation de l'employeur ou bulletin de paie daté de moins de 3 mois

❖ **Réduction B** (20% sur le tarif annuel, arrondi à l'euro le plus proche)

	Pièces Justificatives à fournir
Adultes de moins de 26 ans (uniquement pour les cours adultes)	Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport
Foyers bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) (uniquement pour les cours enfants)	Copie de l'attestation de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours
Adultes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (uniquement pour les cours adultes)	Copie de l'attestation du RSA datée de moins de 3 mois
Titulaires de la carte Evasion	Copie de la carte Evasion de l'année en cours

Article 2

Les factures seront établies en octobre 2025 et mises à disposition sur l'espace Extranet de l'élève ou de la famille. Toute facture est à payer à réception et impérativement sous un délai de trente (30) jours à compter de sa mise à disposition sur l'espace Extranet.

Les tarifs réduits (réduction A et B) ne pourront être accordés que sur présentation des pièces justificatives exigées : elles doivent être en possession du Centre Chorégraphique de Strasbourg au plus tard au moment de la facturation des droits. En l'absence des pièces justificatives (ou en présence de pièces non conformes), le plein tarif sera appliqué.

A défaut de paiement dans le délai imparti, le recouvrement de la facture sera assuré par le Service Gestionnaire Comptable de la Ville de Strasbourg qui notifiera à l'élève, ou son représentant légal pour les élèves mineurs, un titre exécutoire sous la forme d'un avis des sommes à payer.

Article 3

Les élèves ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se désinscrire, passé ce délai, toute autre désinscription sera due dans son intégralité.

Le remboursement (partiel ou intégral) n'est possible, sur demande écrite et présentation des justificatifs, que dans les cas suivants :

- Suppression d'une occurrence par le Centre chorégraphique de Strasbourg pour l'ensemble de l'année, un remboursement des cours non assurés sera effectué
- Absence au moins égale à six mois justifiée par un certificat médical
- Déménagement hors de l'Eurométropole de Strasbourg justifiée par la copie du bail mentionnant la nouvelle adresse postale ou d'un justificatif de contrat d'électricité, de gaz, d'eau ou de box internet mentionnant la nouvelle adresse postale

Tout trimestre entamé est dû. Le remboursement ne se fait pas au prorata.

Toute autre motif ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 4

Un prélèvement automatique en 3 trois mensualités est proposé lorsque le montant global des droits d'inscription est supérieur à 200 euros. Les mensualités seront prélevées sur le compte entre le 15 et le 30 des mois de novembre 2025, décembre 2025 et janvier 2026.

Pour la mise en place du prélèvement automatique, il convient de fournir au Centre Chorégraphique de Strasbourg lors de l'inscription :

- Le formulaire original du prélèvement dûment complété et signé
- Un relevé d'identité bancaire délivré par la banque, au format IBAN BIC

Article 5

Les tarifs d'inscription aux stages organisés ponctuellement par le Centre Chorégraphique de Strasbourg sont fixés, par personne comme suit :

TARIF STAGE	1 HEURE		DEMI-JOURNEE		JOURNEE	
	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT
<i>Stage Enfants</i>	11 €	<i>10 €</i>	18 €	<i>16 €</i>	30 €	<i>27 €</i>
<i>Stage Adultes</i>	15 €	<i>14 €</i>				

- *Tarif réduit* : -10% du plein tarif, arrondi à l'euro le plus proche

<i>Stage Enfants</i>	<i>Pièces Justificatives à fournir</i>
Plusieurs membres d'un même foyer souscrivant à un abonnement au Centre Chorégraphique de Strasbourg,	Aucune mais le préciser lors de l'inscription
Foyer bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	Copie de l'attestation de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours

<i>Stage Adultes</i>	<i>Pièces Justificatives à fournir</i>
Plusieurs membres d'un même foyer s'inscrivant à un stage	Aucune mais le préciser lors de l'inscription
Personnel de l'Eurométropole de Strasbourg	Attestation de l'employeur ou bulletin de paie daté de moins de 3 mois
Adultes de moins de 26 ans	Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport
Titulaires de la carte Evasion	Copie de la carte Evasion de l'année en cours

Les frais d'inscription aux stages sont dus à l'inscription. Toute désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où le Centre chorégraphique de Strasbourg annulerait le stage, un remboursement sera effectué.

Article 6

Les tarifs de participation aux ateliers parents-enfants organisés par le Centre Chorégraphique de Strasbourg, sont fixés, par binôme et par séance, comme suit :

- Tarif unique : 20 €.

Les frais d'inscription aux ateliers sont dus à l'inscription. Toute désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où le Centre chorégraphique de Strasbourg annulerait l'atelier, un remboursement sera effectué.

Article 7

Le présent arrêté entrera en vigueur avec effet immédiat.

Strasbourg, le

La Maire
Par délégation

Syamak AGHA BABAEI
Adjoint à la maire